



DELIBERATION N° 2023.06.26

du Conseil d'Administration du 27 juin 2023

Décision Modificative n° 1 **Budget Principal du CCAS de Versailles** **Exercice 2023**

Date de la convocation : 15 juin 2023
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : François DARCHIS

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Mme Corinne FORBICE (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux CCAS,

Vu la délibération n°2023.03.21 du Conseil d'administration du 28 mars 2023 relative au budget primitif 2023 du budget principal du CCAS,

Monsieur le Vice-Président expose :

Cette décision modificative a pour objet l'inscription de crédits complémentaires nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'accueil du CCAS de Versailles dans le bâtiment C du 6 impasse des gendarmes. Les travaux auront lieu au cours de l'été 2023 et les entreprises ont été désignées.

- Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » fait l'objet d'un abondement de crédits d'un montant de 2 000 € afin de financer les frais de diagnostics techniques ;
- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » fait l'objet d'un abondement de crédits d'un montant de 98 000 € afin de compléter les crédits nécessaires pour les interventions des différents lots (menuiseries, agencements, cloisons, revêtement de sols, peinture et signalétique, électricité, système de chauffage/ventilation/climatisation, acoustique, serrurerie, etc.), de contrôle technique, de coordination SPS (Sécurité et protection de la santé) et les frais d'OPC (ordonnancement, pilotage et coordination du chantier) ;

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

1) d'approuver la décision modificative n°1 telle qu'elle figure dans les tableaux ci-dessous :

décision modificative n° 1 / 2023 du CCAS				
Dépenses de Fonctionnement				
<i>Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau</i>				
Compte	Libellé	Budget primitif	DM1	TOTAL
TOTAL chapitre 011 - Charges à caractère général		1 077 830,00 €		1 077 830,00 €
TOTAL chapitre 012 - Charges de personnel		2 469 000,00 €		2 469 000,00 €
TOTAL chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		276 610,00 €		276 610,00 €
TOTAL chapitre 66 - Charges financières		15 600,00 €		15 600,00 €
TOTAL chapitre 67 - Charges exceptionnelles		- €		- €
TOTAL chapitre 68 - Dotations aux provisions		9 500,00 €		9 500,00 €
TOTAL chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		335 000,00 €		335 000,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		4 183 540,00 €	- €	4 183 540,00 €

décision modificative n° 1 / 2023 du CCAS				
Recettes de Fonctionnement				
<i>Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau</i>				
Compte	Libellé	Budget primitif	DM1	TOTAL
TOTAL chapitre 013 - Atténuations de charges		158 500,00 €		158 500,00 €
TOTAL chapitre 70 - Produits services, domaines et ventes diverses		664 400,00 €		664 400,00 €
TOTAL chapitre 74 - Dotations, subventions et participations		2 703 000,00 €		2 703 000,00 €
TOTAL chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		5 000,00 €		5 000,00 €
TOTAL chapitre 77 - Produits exceptionnels		0,00 €		0,00 €
TOTAL chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		50 000,00 €		50 000,00 €
002 - Excédent de Fonctionnement reporté		4 064 335,19 €		4 064 335,19 €
TOTAL Recettes de Fonctionnement		7 645 235,19 €	0,00 €	7 645 235,19 €

décision modificative n° 1 / 2023 du CCAS Dépenses d'Investissement				
<i>Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau</i>				
Compte	Libellé	Budget primitif + reports	DM1	TOTAL
TOTAL chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		109 000,00 €		109 000,00 €
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	23 040,00 €	2 000,00 €	25 040,00 €
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	71 108,00 €		71 108,00 €
TOTAL chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		94 148,00 €	2 000,00 €	96 148,00 €
TOTAL chapitre 204 - Subventions d'équipement versées		102 193,05 €		102 193,05 €
21351	Bâtiments publics	300 000,00 €	98 000,00 €	398 000,00 €
21828	Autres matériels de transport	36 000,00 €		36 000,00 €
21838	Autres matériels informatiques	21 821,66 €		21 821,66 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00 €		15 000,00 €
TOTAL chapitre 21 - Immobilisations corporelles		372 821,66 €	98 000,00 €	470 821,66 €
TOTAL chapitre 26 - participations et créances rattachées		478 163,00 €		478 163,00 €
TOTAL chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		50 000,00 €		50 000,00 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		1 206 325,71 €	100 000,00 €	1 306 325,71 €

décision modificative n° 1 / 2023 du CCAS Recettes d'Investissement				
<i>Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau</i>				
Compte	Libellé	Budget primitif + reports	DM 1	TOTAL
TOTAL chapitre 040 - Opérations de transfert entre section		335 000,00 €		335 000,00 €
TOTAL chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		3 650,00 €		3 650,00 €
TOTAL 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 142 900,25 €		4 142 900,25 €
TOTAL Recettes d'Investissement		4 481 550,25 €		4 481 550,25 €

2) de préciser que les crédits sont votés par chapitre.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 13 voix